

RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE 14 ET 15 JUIN 2008

REGLEMENT PARTICULIER

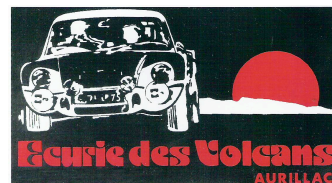
Association Sportive
de l'Automobile
Volcans
Club d'Auvergne



Association des Arapeyres



Ecurie des



Comité Régional
du Sport Automobile d'Auvergne



REGLEMENT PARTICULIER

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

PROGRAMME HORAIRES

- **Vendredi 14 mars 2008** à 9H00 : Parution du règlement et ouverture des engagements
- **Samedi 7 juin 2008** à minuit : Clôture des engagements
- **Mercredi 11 juin 2008** : Parution du Road Book
: Disponibilité du Road Book à partir de 8H30

« LE MARIGNY » 2 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC

Reconnaitances le Jeudi 12 et vendredi 13 Juin de 9 Heures à 18 Heures.

Le Vendredi 13 Juin de 14Heures à 18 en véhicules 4X4, en convoi (départ parking restaurant le foirail rue des Frères Lumière 15000 AURILLAC)

- **NOTA** : Reconnaitances autorisées **uniquement pilotes et copilotes**, avec véhicules comportant l'autocollants «Reconnaitance» fourni avec le road book. Seuls motos & quads homologués sont autorisés.

-SAMEDI 14 JUIN 2008 :

-

- **7H30 à 10H45** Accueil et vérifications administratives des documents

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **7H45 à 11H00** Vérifications techniques des voitures

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

. Après les vérifications, les voitures sont placées en parc fermé,

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **10H45** 1ère Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Salle de réunion Hôtel les BALADINS Av G POMPIDOU 15000 AURILLAC

- **11H00** Publication de la liste des équipages admis au départ avec ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape,:

**Parc fermé d'AURILLAC
Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC**

- **12H30** Briefing des organisateurs aux pilotes **devant le Parc Fermé**

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

- **13H00** Départ du Parc Fermé pour la première étape
- **A partir de 20H10** Arrivée pour le 1^{er} Concurrent de la 1^{ère} Étape **Parc Fermé Parking de LAFEUILLADE en VEZIE**
- **22H00** Publication des résultats partiels de la 1^{ère} Étape, avec ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape au
PC COURSE « MAIRIE » de Lafeuillade en Vézie

DIMANCHE 15 JUIN 2008 :

- **7H00** Sortie du Parc Fermé du 1^{er} Concurrent.
.
- **15H10** Arrivée du 1^{er} Concurrent **au Parc Fermé de fin de rallye à ROANNES St MARY**
- Publication des résultats provisoires du 1^{er} Rallye TT du Cantal en Chataigneraie à la **salle polyvalente de ROANNES St MARIE après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent.**
- **30 minutes** après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent : Publication des résultats officiels du Rallye au **PC COURSE et à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY**
- **18H30** Remise des Prix **SALLE POLYVALENT DE ROANNES St MARY**

Article 1 - ORGANISATION.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise les 14 et 15 JUIN 2008, en qualité d'organisateur administratif et de l'Association des ARAPEYRES avec le concours de l'Ecurie des Volcans, le RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE

Le présent règlement particulier a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le Permis d'organisation N° : en date du :

COMITÉ D'ORGANISATION : Président : Jean Louis FIALEIX

LE SECRETARIAT EST ASSURE AVANT LE RALLYE :

Mireille COSTES

Adresse : Association des Arapeyres

Le Bouyssou

15250 CRANDELLES

Fax : 04 71 43 25 43. Portable : 06 84 27 24 85

E-MAIL :

ORGANISATEUR TECHNIQUE

Association des ARAPEYRES

Président Jean Louis FIALEIX (Portable : 06 08 65 71 11)

Vice-Président Alain COURNIL

Le Bouyssou

15250 CRANDELLES

PERMANENCE DU RALLYE

Le Vendredi 13 Juin Le Bouyssou 15250 Crandelles

Tel 06 84 27 24 85

le Samedi 14 Juin : de 7H à 13 H Le Prisme Place du 8 Mai 15000 Aurillac

Tel 06 84 27 24 85

Le Samedi 14 Juin : de 13 Heures à 22H30 Mairie de Lafeuillade en Vezie

Tel 04 71 62 55 12

Le Dimanche 15 Juin :Mairie de Lafeuillade en Vezie et ce jusqu'à la fin du rallye

Tél.04 71 62 55 12

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

SAMEDI 14 à partir de 7H00 : Panneau d'affichage au **Parc fermé Aurillac,**
à partir de 13H00 au **PC course mairie de Lafeuillade en Vézie**

DIMANCHE 15 de 0H à 20H00 : Panneaux d'affichage au PC Course Mairie de LAFEUILLADE en VEZIE et Parc Assistance de ROANNES St MARIE

.1 - OFFICIELS DU RALLYE

.2

OBSERVATEUR FÉDÉRAL :

Mr Gilbert LUCAS

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Jean Claude LABEYRIE Licence N° 1996 / 1009

MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS :

Mr Michel ARCHER Licence N° 10680 / 1602

Mr Pierre MOINDROT Licence N° 3242 / 1504

DIRECTEUR DE COURSE :

Mr Philippe CHOLET Licence N° 7649 / 1003

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS :

PC: Mr Max KUHN Licence N° 11079 /0904

PC: Mme Sylvie MONNIER Licence N° 9968 / 1307

Tricolore Mr Jean EGAL Licence N° 14401 / 1602

Balai : Mr Damien ARANJO Licence N° 14194/1010

DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES :

Melle Nathalie MONZAT Licence N° 43601 /1706

Mr Laurent TEILLARD Licence N° 10182/1706

Mme Colette SOULAS Licence N° 10609 /1003

Mr Sylvain MONNIER Licence N° 9636 / 1307

MEDECIN

MEDECIN CHEF : Dr Christine LESPIAUCQ Licence N° 46467/1602

Médecin ES 1 : Dr SIMONA

Médecin ES 2 : Dr Stephane BERGSOL

CROIX ROUGE Française 19 rue du 14 juillet 15000 AURILLAC

RESPONSABLE : Pierre RESSOUCHE

COMMISSAIRES TECHNIQUES :

Mr Serge LARQUEY Licence N° 8454 / 1006 responsable

Mr Serge PEGOLOTTI Licence N° 6047 /1602

Mr Michel THERON Licence N° 6397/0904

Mr J.Michel NAGET Licence N° 41053 / 0904

Mr Jacques SOULAS Licence N°10613/1003

RESPONSABLE DES PARCS

VALIBOUZE Patrick Licence N° 170664/1003

RESPONSABLE SECURITE

Alain COURNIL Licence N° 129845/1613

RESPONSABLE LOGISTIQUE

Jacques CARLAT Licence N° 19867 /1602

Jean Claude COMBOURIEU Licence N° 19868/ 1602

CHRONOMETREUR RESPONSABLE :

Mr Christian GILLET Licence N° 16485 / 0105

CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS :

Mme Christine DABADIE Licence N° 7679 / 1003

Melle Karine CABRERO Licence N° 139977 /1003

CHARGE DE LA PUBLICITE

Mr Hubert MILLET-LAGE Licence N° 8505/ 1714

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE :

Mr Jean Paul HUGON Licence N° 165185/1602

RESPONSABLE CLASSEMENT INFORMATIQUE

Mr Daniel GUICHERET (DATA SCRATCH)

1.3 - VÉRIFICATIONS

Les Équipes engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu à

Le Prisme Place du 8 Mai 15000 AURILLAC

Heures de convocations : Samedi 14 JUIN 2008 de 7 H 30 à 11 H

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'original des licences, carte grise, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique... **Prévoir une photo d'identité obligatoire par concurrent.** Les vérifications finales seront effectuées à

Garage CURNIL A Geoges Pompidou 15000 AURILLAC

Tarif horaire : 38.00 Euro HT

Article 2 - ASSURANCES.

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Un parc de déchargement des voitures sera mis en place afin que les concurrents soient pris en charge par l'assurance (voitures + pilotes). Celui-ci se situera : **Restaurant LE FOIRAIL » rue des Frères Lumières 15000 AURILLAC**

Il en est de même pour le rechargement des voitures, un parc sera mis en place. Le concurrent devra emprunter le chemin le plus court pour revenir à sa remorque. Celui-ci se situera : **PARKING à REMORQUES de Roannes St Mary**

Article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES.

3.1 - DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute Personne qui désire participer au **PREMIER RALLYE NATIONAL DU CANTAL EN CHATAIGNERAIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le SAMEDI 07 JUIN 2008 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi).

SECRÉTARIAT
Le **BOUYSSOU**
15 250 CRANDELLES

ASSOCIATION DES ARAPEYRES

LES FAX DEVRONT ETRE CONFIRMES PAR RETOUR DE L'ORIGINAL DE L'ENGAGEMENT REGLEMENTAIRE ET SON REGLEMENT.

3.1.1 - P Le nombre des engagés est fixé à 80 voitures maximum.

3.1.2 - P LES DROITS D'ENGAGEMENT sont fixés COMME SUIVANT :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **400 €**
- b) sans la publicité facultative des organisateurs : **800 €** (maximum)

A L'ORDRE DE « ASSOCIATION DES ARAPEYRES »

3.2 - La demande d'engagement ne sera acceptée **que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement** ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent. **Les chèques ne seront pas remis en banque avant le rallye** et pourront être échangés (ou contre des espèces) le jour même du rallye.

3.3 - ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Attribution des numéros

Les numéros de 1 à 20 seront attribués aux 20 premiers pilotes classés du Championnat de France 2007.

-ARTICLE 4 – VOITURES ET ÉQUIPEMENTS.

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1- VOITURES AUTORISEES

Conforme à la réglementation technique des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1.1 - PNEUMATIQUES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Réglementation des pneumatiques (article 282.6 du règlement technique TOUT TERRAIN FFSA)

4.1.2 - LIMITATION DE CHANGEMENTS DE PIECES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1.3 ASSISTANCE

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A., les zones d'Assistance seront réglementées et signalées, **pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des riverains et des communes traversées**, par des panneaux de début de zone et fin de zone obligatoire. **(Il est donc formellement interdit de pratiquer l'assistance en dehors de ces zones sous peine de mise hors course).**

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison, de même que l'utilisation de véhicules suiveurs. Des juges de FAIT seront nommés. En dehors des zones d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

- ARTICLE 5 – PUBLICITÉ.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier .

- ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 DESCRIPTION

Le **PREMIERRALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN DE LA CHATAIGNERAIE** représente un parcours de

197.350 Kms. Il est divisé en 2 Étapes et 4 Sections. Il comporte 11 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 78 Kms et 119.350 Kms de routier.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

SAMEDI 13 JUIN 2008

ES1 - TREMOUILLE 1	= 4.100 Kms
ES2 - LACAPELLE 1	= 5.400 Kms
ES3 - TREMOUILLE 2	= 4.100 Kms
ES4 - LACAPELLE 2	= 5.400 Kms
ES5 - TREMOUILLE 3	= 4.100 Kms

DIMANCHE 14 JUIN 2008

ES6 - MASTREBUIIS 1	= 12.000 Kms
ES7 - MOULIN DU FAGEONEL 1	= 6.300 Kms
ES8 - MASTREBUIIS 2	= 12.000 Kms
ES9 - MOULIN DU FAGEONEL 2	= 6.300 Kms
ES 10 - MASTREBUIIS 3	= 12.000 Kms
ES 11 - MOULIN DU FAGEONEL 3	= 6.300 Kms

SOIT UN TOTAL DE = 78.000 Kms

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

.2 RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

Les reconnaissances en véhicules de tourisme tout-terrain encadrées par des véhicules de l'organisation seront autorisées en convoi à partir de 14H00 le Vendredi 13 juin sous RESERVE des conditions météo.

Seuls les pilotes et leurs copilotes y seront autorisés.

Les reconnaissances en véhicules 4X4 et BUGGY P.G.O Biplaces **sont interdites les autres jours précédant la Course** sous peine de refus de départ ou de pénalité suivant gravité (Voir Réglementation Rallye 2007 page 16 Article 6.2.4).

6.2.2. Les reconnaissances pédestres, V.T.T, Moto, ou Quad sont autorisées le Jeudi 12 et vendredi 13 juin 2008 de 9 h à 18H (**Merci de respecter ces horaires**).
4 passages maximum par spéciales.

POUR QUE VIVE LE RALLYE

Nous vous demandons d'être respectueux des cultures, des riverains et des propriétés avec vos motos et Quads !!!!!

- ARTICLE 7 – DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1 - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs sont :

- Chefs de poste : chasuble fluo + badge avec fonction.
- Commissaires de Route : combinaison + chasuble fluo + badge avec fonction

Additif spécial Organisateur : PENALITEES

1/ **NON RESPECT** de toutes sortes de cultures dûment constaté par un Commissaire en Poste

1^{ère} infraction - **10 Minutes de pénalité.**

2^{ème} infraction - **MISE HORS COURSE**

2/ **NON RESPECT** de la zone d'assistance obligatoire

MISE HORS COURSE.

7.3.1.6 - Aux contrôles horaires de fin d'étape (entrée Parc Fermé) les équipages sont **autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.**

7. 5 ÉPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation FFSA 2008

- ARTICLE 8 RECLAMATIONS – APPELS

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

- ARTICLE 9 – CLASSEMENT

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

- ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

Scratch	T1	T2	T1A5	Classes
1^{er}	600.00	600.00	600.00	80.00
2^{ème}	300.00	300.00	300.00	50.00
3^{ème}	150.00	150.00	150.00	30.00
4^{ème}	100.00	100.00	100.00	
5^{ème}	50.00	50.00	50.00	
6^{ème}				
7^{ème}				
8^{ème}				
9^{ème}				
10^{ème}				

Les prix de groupe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans le groupe.
Les prix de classe seront distribués s'il y a au moins 3 partants dans la classe
Les prix de classe ne seront attribués aux T1A1, T1A2, T1A3

- ARTICLE 10 – PRIX – COUPES

- Une coupe aux 12 premiers du classement scratch,
- Une coupe au premier de chaque groupe,
- Une coupe au premier de chaque classe,
- Une coupe au premier équipage féminin,
- Une coupe au premier équipage étranger,
- Une coupe pour chaque équipe de commissaires,
Elle sera attribuée par tirage au sort

La Remise des Prix se déroulera le Dimanche 15 JUIN 2008 à la Salle Polyvalente de ROANNES St MARY à partir de 18 H 30.